



# DEAP

Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture

Acquérir les compétences professionnelles pour s'occuper d'enfants de 0 à 18 ans

L'Auxiliaire de Puériculture s'occupe d'enfants de 0 à 18 ans, sous la responsabilité de l'Infirmière ou de l'Educatrice de Jeunes Enfants. Elle exerce en établissements hospitaliers ou extrahospitaliers. Elle réalise des soins, des activités d'éveil et d'éducation, pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

Formation de septembre à juillet

Enseignement organisé en 5 blocs de compétences :

- Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale
- Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés
- Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- Entretien de l'environnement et des matériels liés aux activités
- Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux soins, à la qualité ou à la gestion des risques

## 2 CURSUS DE FORMATION POSSIBLES

### CURSUS COMPLET

**Sans condition de diplôme**

22 semaines de stages

5 blocs d'enseignement

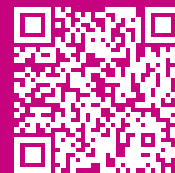
### CURSUS PARTIEL

**Pour les titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel permettant un allègement \***

12 à 22 semaines de stages

2 à 5 blocs d'enseignement

\* CAP AEPE, BAC PRO ASSP ou SAPAT, DEAS, DEAES, Ambulancier, ARM, Titre professionnel d'ADVF ou d'ASMS



### ADMISSION

Etre âgé(e) de 17 ans révolus à l'entrée en formation

Sélection sur dossier et entretien (2 périodes de candidature au choix)

### COÛT DE LA FORMATION

Sur devis

Possibilité de financement par la Région Auvergne

Rhône-Alpes, l'employeur ou le CPF